

**DEMANDE DE PRIX**

<b>1. PROJET</b>	
NOM DU PROJET	<b>GIFT (PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE, L'INSERTION, ET LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE DANS LA TSHOPO)</b>
PBLA	<b>COD21003_Z040202</b>

<b>2. OBJET DE LA DEMANDE</b>	
INTITULE DU MARCHE	<b>RECRUTEMENT DE PRESTATAIRE POUR L'ELABORATION DES FORMULAIRES D'INDICATEURS ET LA COLLECTE DES VALEURS DE BASE POUR LES INDICATEURS DU PROJET GIFT (PROLONGATION)</b>
REFERENCE Enabel	<b>LB-22-078-GIFT</b>
DATE DE LA DEMANDE	<b>Lundi, 05/12/2022</b>

<b>3. INSTRUCTIONS</b>		
SEANCE D'INFORMATION	N/A	
RECEPTION DES OFFRES	DATE	<b>Mercredi, 04/01/2023 à 15h00</b> au plus tard (heure de Kisangani)
	LIEU	En raison des restrictions et des divers aléas/impératifs relatifs à la pandémie du COVID-19, les soumissionnaires vont introduire leur offre par voie électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:rolando.quispe@enabel.be">rolando.quispe@enabel.be</a> en copiant <a href="mailto:emmanuel.barhondeza@enabel.be">emmanuel.barhondeza@enabel.be</a>
DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	90 jours	

<b>4. DOCUMENTS DU MARCHE</b>		
N°	DENOMINATION	N° ANNEXE
1.	Formulaire de soumission *	Annexe 1
2.	Offre de prix*	Annexe 2
3.	Conditions du marché	Annexe 3
4.	Termes de référence	Annexe 4

\* A joindre obligatoirement à l'offre, la notification et ces documents constituant le contrat.

**ANNEXE 1. FORMULAIRE DE SOUMISSION**

INTITULE DU MARCHÉ	<b>RECRUTEMENT DE PRESTATAIRE POUR L'ÉLABORATION DES FORMULAIRES D'INDICATEURS ET LA COLLECTE DES VALEURS DE BASE POUR LES INDICATEURS DU PROJET GIFT (PROLONGATION)</b>
RÉFÉRENCE ENABEL	<b>LB-22-078-GIFT</b>

IDENTIFICATION DE L'INSTITUTION/FIRME	
DÉNOMINATION	
ADRESSE	
NUMERO D'ENTREPRISE	
REPRESENTÉE PAR (NOM ET PRÉNOM)	
FONCTION	
TEL	
E-MAIL	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS	
INTITULE DU COMPTE	
INSTITUTION FINANCIERE	

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux termes de référence, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché. Nous déclarons que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion reprises ci-dessous. Est exclue la société / personne :

- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi ;
- qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

Nous fournirons à la demande de Enabel les documents probants concernant notre situation.

DATE	
------	--

SIGNATURE AUTORISEE	
---------------------	--

**ANNEXE 2. OFFRE DE PRIX**

<b>N°</b>	<b>Description</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>	<b>PU*HTVA(\$)</b>	<b>PT*HTVA(\$)</b>
1	Elaboration des formulaires d'indicateurs et la collecte des valeurs de base pour les indicateurs du Projet GIFT	<b>Service</b>	<b>1</b>		
<b>TOTAL*HTVA (\$) :</b>					

\*Conformément à l'article 5 « Montant des offres » des Conditions du marché.

DATE	
SIGNATURE AUTORISEE	

## ANNEXE 3 : CONDITION DU MARCHÉ

### Article 1 : Définitions

Pouvoir adjudicateur : Enabel, Agence belge de développement au nom et pour le compte de laquelle agit valablement Mr. Prosper NTEMA, Coordonnateur Provincial Tshopo.

Contractant : La firme à qui le marché est attribué.

### Article 2 : Loi et langue applicables au marché

Le droit applicable est le FED et les tribunaux compétents sont ceux de Bruxelles. Toutefois, le contractant ainsi que tout son personnel veillera à respecter les lois et règlements en vigueur dans le pays où se déroule l'activité.

La langue utilisée est le français.

### Article 3 : Ordre hiérarchique des documents contractuels

Les documents suivants seront considérés, lus et interprétés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l'ordre hiérarchique suivant :

- (a) Les conditions du marché,
- (b) Les termes de référence,
- (c) L'offre de prix,
- (d) Tout autre document faisant partie du contrat (les avenants suivent l'ordre hiérarchique du document qu'ils modifient).

### Article 4 : Communications et suivi du marché

	Fonctionnaire dirigeant	Chargé du suivi
Nom	Mamy RAJAONARISOA	Emmanuel BARHONDEZA
Fonction	IM GIFT	Acheteur Public
Email	<a href="mailto:mamy.rajaonarisoa@enabel.be">mamy.rajaonarisoa@enabel.be</a>	<a href="mailto:emmanuel.barhondeza@enabel.be">emmanuel.barhondeza@enabel.be</a>
Adresse	Route Bukavu, n°3, commune de Makiso, ville de Kisangani	Route Bukavu, n°3, commune de Makiso, ville de Kisangani

Les communications leur sont adressées par écrit et/ou par email. L'Adjudicataire s'assurera toujours de la bonne réception de toute communication écrite.

Le fonctionnaire dirigeant du marché est responsable de la bonne exécution et de la coordination des activités liées au présent marché.

Le responsable du projet / programme a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des fournitures, des états d'avancements et des décomptes, la délivrance d'ordres modificatifs, la signature d'avenants, ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché moyennant l'ANO du pouvoir adjudicateur.

### Article 5 : Demande d'éclaircissement

Les soumissionnaires intéressés auront la possibilité de poser des questions d'éclaircissement sur le contenu des présents termes de référence jusqu'au lundi 12 décembre 2022, au plus tard à 15h00' (heure de Kisangani), par email auprès de Monsieur Emmanuel BARHONDEZA, [emmanuel.barhondeza@enabel.be](mailto:emmanuel.barhondeza@enabel.be) en copiant [rolando.quispe@enabel.be](mailto:rolando.quispe@enabel.be) et en mentionnant comme objet du mail : LB-22-078-GIFT: Questions d'éclaircissements.

## Article 6 : Montant des offres

Le prestataire de services est réputé s'être assuré, avant le dépôt de son offre, de l'exactitude et du caractère complet de celle-ci, avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre complète et correcte des tâches et avoir inclus dans ses tarifs et prix tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix unitaires forfaitaires les honoraires, les per diem, les frais d'hébergement, les frais d'assurance, de visas, de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés, les frais d'emballage, les frais de réception, tous les frais, coût de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché.

En cas de prolongation du marché, les prix unitaires forfaitaires mentionnés dans l'offre sont d'application.

Les prix sont fermes et non-révisables.

## Article 7 : Evaluation des offres

### ▪ Offre technique

L'offre technique sera évaluée conformément aux critères d'évaluation repris dans le tableau ci-dessous, qui sont définis et cotés de la manière suivante :

Critères d'évaluation	Points
Le CV du chef d'équipe	/30 pts
Le CV de l'agent de collecte de données	/20 pts
Document de présentation du prestataire	/10 pts
3 références sur les études similaires menées	/ 20 pts
3 rapports rédigés avec référencement sur internet	/ 20 pts

À l'issue du processus de cette évaluation, une Note Technique sera affectée à chaque offre, suivant cette formule :

**Note technique de A = [(note finale de l'offre technique de A / note finale de la meilleure offre technique) x 100]**

Cette note technique sera pondérée à 80 %.

N.B. : Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 75 points lors de l'évaluation technique, sont retenus pour l'étape suivante de l'évaluation financière.

### ▪ Offre financière

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les offres financières seront comparées et le comité d'évaluation vérifiera si les propositions sont complètes et dépourvues d'erreurs arithmétiques. La proposition financière la moins disante (Fm) recevra une note financière (Nf) maximum de 100 points.

La formule suivante étant utilisée pour le calcul des notes financières :

**Note financière de X = [(Offre financière la plus basse) / Offre financière de X] x 100**

Cette note financière sera pondérée à 20 %.

## Article 8 : Conclusion et attribution du marché

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant la comparaison des propositions financières.

Pour chaque soumissionnaire qui n'a pas été éliminé, c'est-à-dire, qui a obtenu une note technique égale ou supérieure à 75 points, le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse résulte d'une pondération des notes technique et financière selon une clef de répartition 80/20 ; c'est-à-dire :

- les points attribués pour la proposition technique sont multipliés par un coefficient de 0,8 pour obtenir une **note technique finale** ;
- les points attribués pour l'offre financière sont quant à eux, multipliés par un coefficient de 0,2 pour obtenir une **note financière finale** ;
- Ces deux notes finales sont additionnées, pour obtenir la **Note totale**.

Le soumissionnaire qui obtient le score total le plus élevé (par addition des notes techniques et financières ainsi calculées) sera retenu pour réaliser la mission.

### **Article 9 : Date de début**

La date de début d'exécution interviendra tel que mentionné dans les termes de référence.

### **Article 10 : Période de mise en œuvre**

La période de mise en œuvre sera respectée telle que mentionné dans les termes de référence.

### **Article 11 : Principes généraux paiements**

Les paiements sont effectués par virement en **dollars américains**.

Le paiement au contractant de chaque facture est effectué par le pouvoir adjudicateur dans un délai maximum de trente jours.

La facture contient le détail complet des services qui justifient le paiement. La facture est signée et datée, et porte la mention « certifié sincère et véritable et arrêté à la somme totale de ..... (montant en toutes lettres) », ainsi que la référence « **LB-22-078-GIFT** », l'acompte concerné, et l'intitulé du marché « **RECRUTEMENT DE PRESTATAIRE POUR L'ELABORATION DES FORMULAIRES D'INDICATEURS ET LA COLLECTE DES VALEURS DE BASE POUR LES INDICATEURS DU PROJET GIFT** ». La facture qui ne porte pas cette référence ne pourra pas être payée.

Les adresses de facturation sont :

**M. Rolando QUISPE, RAFI**  
Enabel, Agence belge de développement,  
Coordination Provinciale-Tshopo,  
Route Bukavu, n°3, commune de Makiso, ville de Kisangani,  
Kisangani, RD Congo

Enabel, l'Agence belge de développement et la République Démocratique du Congo s'entendent dans le cadre de l'accord interministériel N°062/CAB/MIN/PL/2010 et N°138/CAB/MIN/FINANCES du 26 août 2010 portant octroi de certaines facilités administratives et fiscales à l'Agence d'Exécution de la Coopération bilatérale belge en République Démocratique du Congo dénommée « Enabel » à exonérer en totalité tout type de taxe.

### **Article 12 : Sous-traitance**

La sous-traitance n'est pas autorisée.

### **Article 13 : Réceptions**

La réception du marché consiste en la vérification par le pouvoir adjudicateur de la conformité des prestations exécutées par le prestataire de services aux règles de l'art ainsi qu'aux clauses et conditions du marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit à n'importe quel moment de la mission, de demander au prestataire de services, un rapport d'activité (réunions tenues, personnes rencontrées, institutions visitées, résumé des résultats, problèmes rencontrés et problèmes non résolus, déviation par rapport au planning et déviations par rapport aux TdR, etc.).

L'approbation du / des rapport(s) sera signifiée par courrier au prestataire de services 15 jours calendrier après réception.

#### **Article 14 : Retards dans la mise en œuvre des tâches**

Si le contractant ne fournit pas les prestations dans les délais stipulés dans le marché, le pouvoir adjudicateur a droit, sans mise en demeure et sans préjudice des autres recours prévus, d'appliquer une indemnité forfaitaire pour chaque jour écoulé entre la fin de la période de mise en œuvre des tâches et la date réelle d'achèvement de la période de mise en œuvre des tâches. Le taux journalier de l'indemnité forfaitaire est de 0,1 % de la valeur du contrat pour chaque jour de retard écoulé jusqu'à maximum 10 % de la valeur du marché. Une pénalité de 250 € est d'office prévu en cas de retard d'exécution.

Si le pouvoir adjudicateur est en droit d'obtenir le montant d'indemnité maximal, il peut, après avoir donné une notification au contractant et sans que le contractant puisse prétendre à une quelconque indemnité, résilier le marché ou conclure un marché avec un tiers aux frais du contractant pour les services restant à prester.

#### **Article 15 : Défaut d'exécution**

Chacune des parties est en défaut d'exécution du marché lorsqu'elle ne respecte pas ses obligations conformément aux dispositions du marché. En cas de défaut d'exécution, la partie lésée par le défaut d'exécution a le droit de recourir aux mesures suivantes : a) demande d'indemnisation et/ou b) résiliation du marché. L'indemnisation prend la forme : a) de dommages-intérêts ou b) d'une indemnité forfaitaire.

#### **Article 16 : Règlement des différends**

Tout différend survenant dans l'exécution du présent contrat et qui ne peut être réglé à l'amiable est de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles (Belgique).



### Article 17 : Intégrité

Enabel ne demande aucun paiement, ni frais durant tout le processus de marché public. Toute demande allant dans ce sens est contraire aux valeurs et pratiques de notre organisation. Elle doit être immédiatement signalée au bureau d'intégrité de notre siège à Bruxelles (afin de conserver la confidentialité).

Pour toute plainte, contactez : E-mail : [integrity@enabel.be](mailto:integrity@enabel.be)

Téléphone : +243999923547

Pour plus d'informations, vous êtes invité à visiter notre page intégrité, sur le site : <https://integrity.enabel.be>

Enabel protège les lanceurs d'alerte contre toutes les formes de représailles et de discrimination, notamment par le traitement confidentiel des informations reçues et, le cas échéant, en permettant au lanceur d'alerte de conserver l'anonymat.

## ANNEXE 4 : TERME DE RÉFÉRENCE

### RECRUTEMENT DE PRESTATAIRE POUR L'ELABORATION DES FORMULAIRES D'INDICATEURS ET LA COLLECTE DES VALEURS DE BASE POUR LES INDICATEURS DU PROJET GIFT

---

#### DEMANDE DE PRESTATION

---

#### INFORMATIONS GENERALES

##### 1. CONTEXTE

LE SECTEUR AGRICOLE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO CONSTITUE LA PRINCIPALE SOURCE DE REVENUS POUR LES POPULATIONS LES PLUS PAUVRES, CONTRIBUE FORTEMENT A LA SECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES ET CONSTITUE UN IMPORTANT LEVIER DE CREATION D'EMPLOIS EN MILIEU RURAL. TOUTEFOIS, MALGRE L'IMMENSE POTENTIEL DU PAYS - 80 MILLIONS D'HECTARES DE TERRES ARABLES, UNE FORTE DIVERSITE CLIMATIQUE ET UN IMPORTANT RESEAU HYDROGRAPHIQUE - SEULES 10% DES TERRES ARABLES SONT EXPLOITEES ET LE SECTEUR PATIT D'UNE TRES FAIBLE PRODUCTIVITE. LES NIVEAUX D'INSECURITE ALIMENTAIRE RESTENT PREOCCUPANTS : 15% DE LA POPULATION SONT TOUCHES PAR L'INSECURITE ALIMENTAIRE EXTREME, DONT 5 MILLIONS D'ENFANTS. DANS CE CONTEXTE, UN APPUI A LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE EST L'UNE DES REPONSES EFFICACES POUR AMELIORER LA PRODUCTION, MAIS AUSSI FOURNIR UNE MAIN D'ŒUVRE QUALIFIEE. LE PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE, A L'INSERTION ET A LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE DANS LE TERRITOIRE DE LA TSHOPO - GIFT VISE L'ADAPTATION DES DISPOSITIFS DE FORMATION ET D'INSERTION, UNE MEILLEURE CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE AUX TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET CLIMATIQUES, ET, DE MANIERE TRANSVERSALE, LA REDUCTION DURABLE DES INEGALITES FEMMES-HOMMES, A TRAVERS UNE AMELIORATION DE L'ACCES DES FEMMES ET DES FILLES A LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE ET LEUR MAINTIEN DANS LES DISPOSITIFS DE FORMATION.

LE PROJET VIENT RENFORCER ET COMPLETER LES AUTRES INTERVENTIONS DE L'AFD EN RDC DANS LES DOMAINES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT RURAL.

CET APPUI S'INSCRIT PLEINEMENT DANS LES PRIORITES DE LA COOPERATION FRANÇAISE EN RDC ET DANS LES STRATEGIES DE L'AFD. IL EST EN PLEINE COHERENCE AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) QUI RECONNAISSENT L'AGRICULTURE COMME UN PUISSANT LEVIER DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET COMME UN ENJEU CENTRAL DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT OU DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE. LE PROJET CONTRIBUERA NOTAMMENT A L'ODD8 QUI VISE A PROMOUVOIR « DES ACTIVITES PRODUCTIVES, LA CREATION D'EMPLOIS DECENTS, L'ENTREPRENEURIAT, LA CREATIVITE ET L'INNOVATION » ET « STIMULER LA CROISSANCE DES MICROENTREPRISES ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES », A L'ODD5 « REALISER L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES », AINSI QU'A L'ODD4 ET SA CIBLE 4.7 « D'ICI A 2030, FAIRE EN SORTE QUE TOUS LES ELEVES ACQUIERENT LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES NECESSAIRES POUR PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DURABLE, NOTAMMENT PAR L'EDUCATION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ET DE MODES DE VIE DURABLES, DES DROITS DE L'HOMME, DE L'EGALITE DES SEXES, DE LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE PAIX ET DE NON-VIOLENCE, DE LA CITOYENNETE MONDIALE ET DE L'APPRECIATION DE LA DIVERSITE CULTURELLE ET DE LA CONTRIBUTION DE LA CULTURE AU DEVELOPPEMENT DURABLE », ET A L'ODD12 ET SA CIBLE 12.8 « D'ICI A 2030, FAIRE EN SORTE QUE TOUTES LES PERSONNES, PARTOUT DANS LE MONDE, AIENT LES INFORMATIONS ET CONNAISSANCES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET A UN STYLE DE VIE EN HARMONIE AVEC LA NATURE ».

#### FICHE PROJET

TITRE	PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE, L'INSERTION ET LA FORMATIO
-------	---

	<b>AGRICOLE ET RURALE DANS LA TSHOPO (GIFT)</b>
<b>DUREE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	<b>48 MOIS</b>
<b>ZONE GEOGRAPHIQUE</b>	<b>RDC – PROVINCE DE LA TSHOPO</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>10.000.000 EUROS</b>
<b>BAILLEUR</b>	<b>AFD</b>
<b>PARTENAIRE DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>MINISTERE DE L'EDUCATION PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE, INSTITUT FACULTAIRE DE YANGAMBI (IFA)</b>
<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>4 INSTITUTS TECHNIQUES AGRICOLES ET L'IFA</b>
<b>OBJECTIF GENERAL</b>	<b>CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE INCLUSIF ET DURABLE DE LA RDC EN VALORISANT LE CAPITAL HUMAIN</b>
<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES</b>	<b>CONTRIBUER, DANS LA PROVINCE DE LA TSHOPO, AU RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE AUX NIVEAUX TECHNIQUE ET UNIVERSITAIRE, EN INTEGRANT UNE APPROCHE TRANSVERSALE DE REDUCTION DES INEGALITES FILLES-GARÇONS ET FEMMES-HOMMES AINSI QUE DE PROMOTION DES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES DANS L'ENSEMBLE DES DIMENSIONS DU PROJET.</b>
<b>RESULTATS ESCOMPTEES</b>	<p><b>R1 – LE PILOTAGE, LA GESTION ET LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA FAR ET DES INSTITUTS ACCOMPAGNES SONT AMELIORES DANS UNE PERSPECTIVE SENSIBLE AU GENRE</b></p> <p><b>R2 – LES APPRENANTS ACCEDENT A UNE FORMATION DE QUALITE DANS UN CADRE FAVORISANT L'APPRENTISSAGE ET UN ACCES EGALITAIRE</b></p> <p><b>R3 – LES APPRENANT•ES SONT ACCOMPAGNES A L'INSERTION PROFESSIONNELLE OU A LA POURSUITE D'ETUDES EN TENANT COMPTE DES BESOINS SPECIFIQUES DES FILLES/FEMMES</b></p> <p><b>R4 – LES INSTITUTS INTEGRENT LES BESOINS DU TERRITOIRE ET DEVELOPPENT UNE OFFRE DE SERVICES EN LIEN AVEC LES PROBLEMATIQUES AGRICOLES DURABLES ET INCLUSIVES</b></p>

## 2. JUSTIFICATION

LE DOCUMENT TECHNIQUE ET FINANCIER (DTF) DU PROJET GIFT COMPREND UN CADRE LOGIQUE INDICATIF, QUI PRECISE LES VALEURS CIBLES A ATTEINDRE PAR L'INTERVENTION.

LE PROJET GIFT A REALISE SON ATELIER BASELINE EN OCTOBRE 2022, POUR ALIGNER LA COMPREHENSION DE L'EQUIPE PROJET AINSI QUE CELLE DES PARTENAIRES. LA THEORIE DU CHANGEMENT DU PROJET A ETE CLARIFIEE A CETTE OCCASION, ET LE CADRE DE SUIVI ET EVALUATION A ETE ELABORE ET VALIDE AVEC LES PARTENAIRES.

À PARTIR DE LA LOGIQUE D'INTERVENTION DEFINIE, UN ENSEMBLE D'INDICATEURS A ETE CLARIFIE POUR CHAQUE RESULTAT ATTENDU DE L'INTERVENTION, JUSTIFIANT LA MANIERE DONT L'INTERVENTION ASSURERA LE SUIVI DE SES INDICATEURS DE RESULTATS, D'APPRENTISSAGE ET CONTEXTUELS.

LE CADRE DE SUIVI DES RESULTATS DE L'INTERVENTION SYNTHETISE LA LOGIQUE D'INTERVENTION, QUI INCLUT L'OUTCOME AUQUEL L'INTERVENTION EST LIEE, AINSI QUE LES RESULTATS PREVUS (OUTCOMES INTERMEDIAIRES ET OUTPUTS) ET LEURS INDICATEURS (AU NIVEAU OUTCOME, OUTCOMES INTERMEDIAIRES ET OUTPUT). LA MATRICE DE SUIVI DES INDICATEURS A ETE ELABOREE AVEC L'EQUIPE D'INTERVENTION AU DEMARRAGE, ET CONSTITUE L'OBJET DE SUIVI DU PROCESSUS DE CHANGEMENT ET DE L'APPRENTISSAGE.

AU TERME DE CE TRAVAIL, LE RAPPORT BASELINE EST EN COURS D'ELABORATION. UN TRAVAIL IMPORTANT RESTE A ETABLIR AFIN DE COMPLETER ET OBJECTIVER LES INDICATEURS DEFINIS : IL S'AGIT 1) DE L'ETABLISSEMENT DES FICHES INDICATEURS AFIN DE PERMETTRE LE MONITORING DES INDICATEURS, L'OPERATIONNALISATION DE LA MATRICE DE SUIVI AINSI QUE L'UNIFORMISATION DE LA MESURE DE CHAQUE INDICATEUR ; ET 2) LA COLLECTE DES VALEURS DE BASE DE CES INDICATEURS.

LA CLARIFICATION DE CHAQUE INDICATEUR EST ESSENTIELLE POUR UNIFORMISER LA COMPREHENSION DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE AUTANT QUE DANS LE PILOTAGE DU PROJET.

AU TOTAL, LE PROJET DISPOSE DE 29 INDICATEURS DONT LA REPARTITION PAR NIVEAU EST DETAILLEE DANS LE TABLEAU QUI SUIT. DANS LE DTF, LA VALEUR DE BASE DE CERTAINS INDICATEURS EST DEFINIE ; CEPENDANT, CES VALEURS DOIVENT ETRE PRECISEES ET CONFIRMES PAR UNE ANALYSE PLUS APPROFONDIE SUR LE TERRAIN. LES INDICATEURS N'AYANT PAS DE VALEUR DE BASE NECESSITE UNE COLLECTE DE DONNEES SUR LA SITUATION INITIALE, AFIN DE PERMETTRE LA MESURE DES CHANGEMENTS GENERES PAR LE PROJET.

NIVEAU	NOMBRE D'INDICATEURS	VALEUR DE BASE	
		À CONFIRMER	A COLLECTER
OG	3	0	3
OS1	5	2	3
OS2	2	2	0
R1	5	3	2
R2	4	1	3
R3	4	4	0
R4	3	3	0
R5	3	1	2
TOTAL	29	16	13

C'EST DANS CE CONTEXTE QU'IL EST SOLLICITE LES SERVICES D'UN PRESTATAIRE POUR EXECUTER CETTE CONSULTATION D'ETABLISSEMENT DES FORMULAIRES D'INDICATEURS ET DE COLLECTE DE VALEURS DE BASE DES INDICATEURS DU PROJET GIFT.

### DESCRIPTION DE LA PRESTATION

#### 1. OBJECTIF(S)

LA PRESTATION DOIT ASSURER LA FINALISATION DU SYSTEME DE SUIVI ET EVALUATION DU PROJET, PAR :

- L'ETABLISSEMENT DES FICHES INDICATEURS SIMPLES ET CLAIRES

- ET LA COLLECTE, PRECISION/ VERIFICATION ET RENSEIGNEMENT DANS LE CADRE DU SYSTEME DE SUIVI ET EVALUATION DU PROJET, LES VALEURS DE BASE DES DIFFERENTS INDICATEURS DEFINIS.

## **2. RESULTATS A ATTEINDRE**

- LES 29 INDICATEURS DU PROJET SONT CLAIREMENT EXPLICITES ET CARACTERISES
- LES VALEURS DE BASE SONT DEFINIES, VERIFIEES ET RENSEIGNEES POUR LES INDICATEURS DU PROJET GIFT.

## **3. LIVRABLES ATTENDUS**

- LA MATRICE DE SUIVI DES RESULTATS DU PROJET COMPLETEE POUR LES VALEURS DE BASE
- UNE SYNTHESE DE LA MISSION QUI SERA PRESENTEE AU DEBRIEFING A LA FIN DE LA MISSION DE TERRAIN. CELA PEUT-ETRE UN POWER POINT
- UNE BASE DE DONNEES DE PHOTOS PRISES PENDANT LA PRESTATION ET ILLUSTRANT CELLE-CI.

## **4. DESCRIPTION DES TACHES**

### **1. L'ETABLISSEMENT DES FICHES INDICATEURS**

LE PRESTATAIRE ETABLIRA UNE FICHE POUR CHAQUE INDICATEUR, SELON LE MODELE EN ANNEXE 1 ; L'OBJECTIF ETANT DE PERMETTRE L'OPERATIONNALISATION DE LA MATRICE DE MONITORING AINSI QUE LA MESURE D'INDICATEURS, DE LA MEME FAÇON, PAR DIFFERENTES PERSONNES A DIFFERENTS ENDROITS.

POUR CE FAIRE, LE PRESTATAIRE CONSULTERA LES EQUIPES DU PROJET, AINSI QUE LES PARTENAIRES AFIN D'HARMONISER ET CLARIFIER LA COMPREHENSION SUR LES TERMES DE CES INDICATEURS, ET REDIGERA LES FORMULAIRES DE FAÇON TRES EXHAUSTIVE.

### **2. LA COLLECTE DES VALEURS DE BASE**

LA COLLECTE DES DONNEES DE BASE SE FERA AUPRES DES DIFFERENTS ACTEURS, DANS ET AUTOUR DES INSTITUTS APPUYES PAR LE PROJET. LE PRESTATAIRE S'ASSURERA DE LA COHERENCE ET LA QUALITE DES DONNEES COLLECTEES AVANT DE LES FAIRE VALIDER AU NIVEAU DE L'EQUIPE PROJET.

LE PRESTATAIRE DEVRA POUR CE FAIRE RENSEIGNER ET CONFIRMER LES DONNEES CONCERNANT LES VALEURS DE BASE DANS LA MATRICE DE SUIVI DU PROJET EN ANNEXE 2.

LE PRESTATAIRE METTRA A DISPOSITION DE LA PRESTATION 2 EXPERTS POUR L'ENSEMBLE DE LA PRESTATION.

### **PROFIL DES EXPERTS OU EXPERTISE DEMANDEE**

LA QUALIFICATION REQUISE CI-DESSOUS PEUT ETRE FOURNIE PAR UNE OU PLUSIEURS PERSONNES : UN PROFIL NE PEUT ETRE REMPLI QUE PAR UNE SEULE PERSONNE (A L'EXCEPTION D'UNE AUTRE EXPERTISE), MAIS CETTE PERSONNE PEUT EGALEMENT REMPLIR UN OU PLUSIEURS AUTRES PROFILS.

### **CHEF D'EQUIPE SPECIALISE DANS LES METHODES**

LE CHEF D'EQUIPE DOIT ETRE UN EXPERT SENIOR DIPLOME DANS UN DOMAINE PERTINENT POUR LE DOMAINE DE L'INTERVENTION GIFT (FORMATION AGRICOLE ET RURALE). IL/ELLE DOIT EN PLUS AVOIR UNE EXPERIENCE SOLIDE ET DIVERSIFIEE DANS LES SYSTEMES DE SUIVI ET EVALUATION DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT, DE COLLECTE ET D'ANALYSE DES DONNEES POUR ALIMENTER CES SYSTEMES.

L'EXPERIENCE ET LES COMPETENCES SUIVANTES SONT REQUISES :

- BAC + 5 EN SCIENCES DE L'EDUCATION, FORMATION ET EMPLOI, OU DIPLOME EQUIVALANT ;

- FORTE EXPERIENCE ET CONNAISSANCE DES METHODES, TECHNIQUES ET OUTILS DE RECHERCHE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE ;
- EXPERIENCE AVeree DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES COMPLEXES, DE PREFERENCE MULTI-ACTEURS ET MULTISECTORIELS.
- EXCELLENTEs COMPETENCEs EN COMMUNICATION, PARFAITE MAITRISE DU FRANÇAIS ECRIT ET PARLE.
- EXPERIENCE DOCUMENTEE DE PLUS DE 3 ANS DANS L'ELABORATION DE SYSTEME DE SUIVI ET EVALUATION, NOTAMMENT LA DEFINITION D'INDICATEURS.
- UNE EXPERIENCE DIRECTE DANS LA FORMATION TECHNIQUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE EN RDC SERA UN AVANTAGE DISTINCTIF.
- LA CONNAISSANCE DES OUTILS NUMERIQUES DE COLLECTE DES DONNEES CONSTITUE UN ATOUT.

LE CHEF D'EQUIPE SERA CHARGE DE :

- SERVIR DE POINT DE CONTACT PRINCIPAL AVEC LE PROGRAMME
- COORDONNER L'EQUIPE ET S'ASSURER QUE LA MISSION EST MISE EN ŒUVRE CONFORMEMENT AU CALENDRIER ET A LA METHODOLOGIE CONVENUE
- FOURNIR UN SOUTIEN TECHNIQUE ET ASSURER LE CONTROLE DE LA QUALITE DE LA PRESTATION ; ASSURER LA VERIFICATION DE COHERENCE ET L'ANALYSE DES DONNEES COLLECTEES PAR L'AGENT DE COLLECTE
- PRODUIRE LA SYNTHESE DE LA MISSION (RAPPORT PRELIMINAIRE) ET LE RAPPORT FINAL ET GARANTIR LA QUALITE TECHNIQUE ET L'INTEGRATION DES COMMENTAIRES REÇUS
- S'ASSURER QUE TOUTES LES PARTIES PRENANTES ET LES BENEFICIAIRES CONCERNES SONT IMPLIQUES DANS LA MISSION.

AGENT DE COLLECTE ET VERIFICATION DE COHERENCE DES DONNEES

CET EXPERT MAITRISE LE PROCESSUS DE M&E D'UNE INTERVENTION COMPLEXE.

L'EXPERIENCE ET LES COMPETENCEs SUIVANTEs SONT REQUISEs :

- EXPERIENCE PRATIQUE ET DE TERRAIN EN MATIERE DE M&E ET DE PLANIFICATION.
- EXPERIENCE D'AU MOINS 3 ANS DANS LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES DE BASE
- EXPERIENCE D'AU MOINS 3 ANS DANS L'ANIMATION DE GROUPE EN MILIEU RURAL
- MAITRISE TOTALE DU FRANÇAIS ECRIT ET PARLE
- EXPERIENCE DANS L'UTILISATION DES OUTILS DEVELOPPEs PAR ENABEL EST UN ATOUT DISTINCTIF
- CONNAISSANCE DE LA PROVINCE DE LA TSHOPO.

ORGANISATION DE LA PRESTATION

### 1. DUREE ET CALENDRIER

LA MISSION AURA UNE DUREE DE 10 JOURS CONSECUTIFS SUR LE TERRAIN.

LA MISSION SUR LE TERRAIN DEVRA SE DEROULER ENTRE LE 1ER ET LE 10 DECEMBRE 2022.

LA SYNTHESE DE LA MISSION DOIT ETRE PRESENTEE A LA FIN DE LA MISSION TERRAIN A L'EQUIPE D'INTERVENTION.

UN PROJET DE RAPPORT DOIT ETRE ENVOYE AU PROJET ENDEANS LES 3 JOURS QUI SUIVENT LA FIN DE LA MISSION TERRAIN.

LE RAPPORT FINAL DOIT ETRE ENVOYE DANS UN DELAI MAXIMUM D'UN (1) MOIS APRES RECEPTION DES COMMENTAIRES CONSOLIDES SUR LE PROJET DE RAPPORT.

## 2. LIEU & DEPLACEMENTS

LA PRESTATION S'EFFECTUERA DANS LA PROVINCE DE LA TSHOPO :

- DANS LES BUREAUX DE LA COORDINATION PROVINCIALE DE ENABEL TSHOPO ;
- A TRAVERS UNE DESCENTE SUR TERRAIN A KISANGANI, YANGAMBI ET YANONGE POUR L'ETABLISSEMENT DES VALEURS DE BASE, DANS LES INSTITUTS PARTENAIRES ET LEUR ENVIRONNEMENT.

AUTRES INFORMATIONS/ANNEXES

### 1. MODELE DE FORMULAIRE/ FICHE D'INDICATEUR

FORMULAIRE D'INDICATEUR	
<b>IMPACT/OUTPUT/OUTPUT</b>	
<b>NOM DE L'INDICATEUR</b>	
<b>DESCRIPTION</b>	
<b>DEFINITION(S) PRECISE(S) :</b>	LA DEFINITION DE L'INDICATEUR PRECISE AVEC EXACTITUDE CE QUI DOIT ETRE MESURE. ELLE DOIT ETRE SUFFISAMMENT DETAILLEE POUR PERMETTRE A DIFFERENTES PERSONNES, SITUEES A DIFFERENTS ENDROITS ET CHARGES DE COLLECTER DES DONNEES SUR UN INDICATEUR EN PARTICULIER, D'AVOIR LA MEME INTERPRETATION DE LEUR TACHE ET PARTANT, DE COLLECTER LES MEMES TYPES DE DONNEES.
<b>RAISON :</b>	DECRIVEZ POUR QUELLE RAISON L'INDICATEUR SERA MESURE
<b>DESAGREGE PAR : (SI APPLICABLE)</b>	IDENTIFIEZ DE QUELLE FAÇON SERONT VENTILEES LES DONNEES AFIN D'AMELIORER L'AMPLEUR DE LA COMPREHENSION DES RESULTATS RAPPORTES. L'EMPLACEMENT GEOGRAPHIQUE ET LE GENRE CONSTITUENT NOTAMMENT DEUX FAÇONS ASSEZ TYPIQUES DE DESAGREGER DES DONNEES. CELA NE DOIT ETRE FAIT QUE SI C'EST PERTINENT.
<b>CALCUL/UNITE DE MESURE :</b>	CETTE RUBRIQUE DECRIT LE MODE DE CALCUL DE LA VALEUR DES INDICATEURS ET PRECISE L'UNITE DE MESURE
<b>VALEUR DE LA BASELINE :</b>	DONNEZ LA VALEUR DE LA BASELINE
<b>VALEURS CIBLES (INTERMEDIAIRES) (S'IL Y EN A)</b>	DONNEZ LA/LES VALEUR(S) CIBLE(S) INTERMEDIAIRE(S)
<b>VALEUR CIBLE FINALE</b>	DONNEZ LA VALEUR CIBLE
<b>PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES</b>	
<b>SOURCE :</b>	LA SOURCE REPRESENTE L'ENDROIT OU LES DONNEES D'ORIGINE SONT OBTENUES (PERSONNES COLLECTANT LES DONNEES DE BASE, RAPPORTS D'INSTITUTIONS PARTENAIRES, AUTRES RAPPORTS, ETC.)
<b>COLLECTE DE DONNEES (COMMENT ?) :</b>	DECRIVEZ LES ETAPES REQUISES POUR COLLECTER LES DONNEES. IDENTIFIEZ LES METHODES ET INSTRUMENTS, AINSI QUE L'EQUIPEMENT A UTILISER. CE POINT DOIT ETRE SUFFISAMMENT DETAILLE POUR GARANTIR QUE DIFFERENTES PERSONNES UTILISERONT BIEN A DIFFERENTS MOMENTS EXACTEMENT LES MEMES PROCEDURES POUR COLLECTER DES TYPES IDENTIQUES DE DONNEES.
<b>CHRONOGRAMME DE COLLECTE DES DONNEES :</b>	INDIQUEZ LA FREQUENCE A LAQUELLE VOUS COLLECTEREZ LES DONNEES ET QUAND.

<b>RESPONSABILITES</b>	IDENTIFIEZ QUI SERA LE CHEF DE FILE / LE PRINCIPAL RESPONSABLE DE LA COLLECTE DES DONNEES RELATIVES A CET INDICATEUR ET LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA CONSOLIDATION DES DONNEES.
<b>PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES</b>	
<b>ÉVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES :</b>	LES DONNEES SONT FACILES A OBTENIR, PRECISES ET COMPARABLES (EN UTILISANT UN OUTIL UNIVERSEL D'AUTOEVALUATION, P. EX.) DECRIVEZ LES MESURES PRISES POUR PALLIER LES LIMITES EN TERMES DE DONNEES : PROCEDURES DE VERIFICATION DES DONNEES / MESURES POUR GERER LES RISQUES POTENTIELS / PROBLEMES DE LIMITES DES DONNEES.

## 2. MATRICE DE SUIVI

RESULTATS / INDICATEURS	VAL EUR BAS ELIN E	VAL EUR CIBL E FINA LE	VAL EUR CIBL ES ANN EE 1	VAL EUR CIBL ES ANN EE 2	VAL EUR CIBL E ANN EE 3	VAL EUR CIBL E ANN EE 4	UNITE DE MESUR E	SOURCE DE COLLECTE	DATE DE COLLECTE
<b>OG : CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE INCLUSIF ET DURABLE DE LA RDC EN VALORISANT LE CAPITAL HUMAIN</b>									
<b>OG.1 : NOMBRE DES BENEFICIAIRES TOTAUX DU PROJET (+ TAUX DES FEMMES)</b>	NA	1500					NOMBR E		
<b>OG.2 : NOMBRE DES BENEFICIAIRES DE BIENS ET SERVICES ESSENTIELS DU PROJET</b>	NA	500	0	150	250	100	NOMBR E		
<b>OG.3 : NOMBRE DE PERSONNES DONT LA RESILIENCE CLIMATIQUE EST ACCRUE PAR LE PROJET (+TAUX DES FEMMES)</b>	NA	TBD							
<b>OS1: CONTRIBUER DANS LA PROVINCE DE LA TSHOPO, AU RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE AUX NIVEAUX TECHNIQUE ET UNIVERSITAIRE EN INTEGRANT UNE APPROCHE TRANSVERSALE DE REDUCTION DES INEGALITES FILLES-GARÇONS ET FEMMES-HOMMES AINSI QUE DE PROMOTION DES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES DANS L'ENSEMBLE DES DIMENSIONS DU PROJET</b>									
<b>OS1.1 : NOMBRE DE PERSONNES BENEFICIANT D'UNE FORMATION (PAR FONCTION + TAUX DE FEMMES)</b>	NA	1500	0	500	700	300	NOM BRE		
<b>OS1.2 : % D'AUGMENTATION DU RATIO APPRENANT.E.S/DIPLOME.E.S (PAR SEXE)</b>	NA	30%					%		
<b>OS1.3 : % D'AUGMENTATION DE DIPLOME.E.S INSERE.E.S EN ENTREPRISES, EN AUTO-EMPLOI OU POURSUIVANT LEURS ETUDES UNIVERSITAIRES (+TAUX DE FEMMES)</b>	10% <X< 20%	50%					%		
<b>OS1.4 : RATIO HOMME-FEMME A DES POSTES DE RESPONSABILITE DANS LES ORGANES DE GESTION DES ITA ET DE L'IFA (1/5)</b>	1/5	1/3	0%	26%	40%	34%	TAUX (%)		
<b>OS1.5 : % DES FORMATIONS CREEES, REHABILITEES, EQUIPEES OU ACCOMPAGNEES, DESTINEES A PROMOUVOIR LA RESILIENCE CLIMATIQUE DES AGRICULTEURS.TRICES.</b>	NA	50%	0%	15%	25%	10%	%		



**OS2: LES JEUNES APPRENANTS (FILLES ET GARÇONS )DANS LES DISPOSITIFS DE FORMATION TECHNIQUES ET UNIVERSITAIRES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET RURAL ACCEDENT AUX EMPLOIS DECENTS.**

<b>OS2.1: NOMBRE DES INCUBES QUI ONT MIS EN ŒUVRE UNE ACTIVITE GENERATRICE DES REVENUS</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>70</b>	<b>100</b>	<b>NOMBRE</b>		
<b>OS2.2: % DES LAUREATS AYANT ETE EMBAUCHES DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES OU PRIVEES</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>NOMBRE</b>		
<b>R1: LE PILOTAGE, LA GESTION ET LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA FAR ET DES INSTITUTS ACCOMPAGNES SONT AMELIORES DANS UNE PERSPECTIVE SENSIBLE EN GENRE</b>									
<b>R1.1 : NOMBRE DES PROJETS D'ETABLISSEMENT OPERATIONNALISES INCLUANT UNE STRATEGIE GENRE</b>	<b>0</b>	<b>5</b>		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>NOMBRE</b>		
<b>R1.2 : NOMBRE DE PLANS D'ACTION GENRE DEPLOYES</b>	<b>0</b>	<b>7</b>		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>NOMBRE</b>		
<b>R1.3 : % D'AUGMENTATION DU BUDGET DE L'ETABLISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>+&gt;20%</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>TAUX (%)</b>		
<b>R1.4 : % D'AUGMENTATION DES FEMMES DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCE</b>	<b>NA</b>	<b>40%</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>TAUX (%)</b>		
<b>R1.5 : NOMBRE DE RENCONTRES ENTRE LES INSTANCES LOCALES, PROVINCIALES ET NATIONALES</b>	<b>NA</b>	<b>80</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>NOMBRE</b>		
<b>R2: LES APPRENANTS ACCEDENT A UNE FORMATION DE QUALITE DANS UN CADRE FAVORISANT L'APPRENTISSAGE ET UN ACCES EGALITAIRE.</b>									
<b>R2.1 : NOMBRE DE FORMATEURS ET TUTEURS FORMES</b>	<b>NA</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>80</b>	<b>30</b>	<b>NOMBRE</b>		
<b>R2.2 : NOMBRE DE FILIERES DE FORMATION CREEES, REHABILITEES, EQUIPEES OU ACCOMPAGNEES</b>	<b>NA</b>	<b>8</b>					<b>NOMBRE</b>		
<b>R2.3 : TAUX DE RETENTION PAR SEXE</b>	<b>NA</b>	<b>+&gt;75% (PAR SEXE)</b>					<b>TAUX (%)</b>		
<b>R2.4 : NOMBRE D'INSTITUTS REHABILITES ET EQUIPES ET DISPENSANT UNE FORMATION DE QUALITE</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>NOMBRE</b>		
<b>R4 ; LES INSTITUTS INTEGRENT LES BESOINS DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT UNE OFFRE DE SERVICES EN LIEN AVEC LES PROBLEMATIQUES AGRICOLES DURABLES ET INCLUSIVES</b>									
<b>R4.1 : NOMBRE DE SERVICES DEVELOPPES AU SEIN DES INSTITUTS</b>	<b>0</b>	<b>IFA : 4 ITA : 8</b>	<b>IFA : 0 ITA : 0</b>	<b>IFA : 1 ITA : 3</b>	<b>IFA : 3 ITA : 6</b>	<b>IFA : 4 ITA : 8</b>	<b>NOMBRE</b>		
<b>R4.2 : NOMBRE DE SESSIONS DE VULGARISATION A DESTINATION DES AGRICULTEURS PAR ANNEE ET PAR INSTITUT</b>	<b>&lt;2</b>	<b>MINIMUM 2/AN</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>NOMBRE</b>		
<b>R4.3 : % D'ADOPTION DE NOUVELLES PRATIQUES AGRICOLES INNOVANTES</b>	<b>0</b>	<b>50%</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>%</b>		

<b>R3: LES APPRENANTS SONT ACCOMPAGNES A L'INSERTION PROFESSIONNELLE OU A LA POURSUITE D'ETUDES EN TENANT COMPTE DES BESOINS SPECIFIQUES DES FILLES/FEMMES</b>									
<b>R3.1: NOMBRE D'APPRENANTS ACCEDENT A DES STAGES COMPRENANT DE NOUVEAUX OUTILS D'ENCADREMENT (PAR SEXE)</b>		<b>200</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>100</b>	<b>NOMBRE</b>		
<b>R3.2: NOMBRE DES PROJETS PROFESSIONNELS D'INSERTION (PPDI) DEVELOPPES (PAR SEXE)</b>		<b>100</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>NOMBRE</b>		
<b>R3.3 : NOMBRE DE CELLULES D'ORIENTATION-EMPLOI FONCTIONNELLES</b>		<b>5</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>NOMBRE</b>		
<b>R3.4 : NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNES PAR LES CELLULES D'ORIENTATION EMPLOI.</b>		<b>300 (IFA 100, ITA 200)</b>	<b>0</b>	<b>IFA 20 ITA 50</b>	<b>IFA 60 ITA 125</b>	<b>IFA 100 ITA 200</b>	<b>NOMBRE</b>		
<b>R5: LE SECTEUR PRIVE EST MOBILISE POUR APPUYER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES LAUREATS DES ITA ET IFA</b>									
<b>R5.1 :NOMBRE DE SALONS D'EMPLOIS ORGANISES PAR LA FEC</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>NOMBRE</b>		
<b>R5.2 : NOMBRE DES PROJETS PROPOSES PAR LES LAUREATS INCUBES FINANCES PAR LA FEC</b>							<b>NOMBRE</b>		
<b>R5.3 ; NOMBRE DE PROJETS BANCABLES ELABORES PAR LES LAUREATS A L'ISSUE DE LEUR INCUBATION</b>							<b>NOMBRE</b>		